



# **NOTE DE SYNTHÈSE DÉTAILLÉE**

**Compte Financier  
Unique 2025**

**Budget Primitif 2026**

## RAPPEL DU CADRE GÉNÉRAL

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif (BP) et compte financier unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs, les résultats d'exploitation de l'exercice 2025 et les prévisions budgétaires de l'exercice 2026.

## POUR MÉMOIRE

**Le compte financier unique (CFU)** est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met ainsi fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité au sens de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales.

**Le budget primitif (BP)** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget Primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif comporte deux grandes sections bien distinctes. Chaque section est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

## PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

Le compte Financier Unique 2025 fait apparaître les résultats suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2025 Cumul	REALISATION 2025	%
	011 Charges générales	435 798,00 €	426 726,50 €	98%
	012 Charges de personnel	1 231 720,00 €	1 192 345,93 €	97%
	014 Atténuation de produits	120 010,00 €	120 008,13 €	100%
	65 Autres charges de gestion courante	142 640,00	142 633,84 €	100%
	66 Charges financières	26 000,00 €	25 918,19 €	100%
	67 Charges exceptionnelles	250,00 €	250,00 €	100%
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 956 418,00 €</b>	<b>1 907 882,59 €</b>	<b>98%</b>
	023 Virement à la section d'investissement	159 072,00 €		0%
	042 Opération d'ordre de transfert entre sections	85 995,00 €	69 343,79 €	81%
	<b>TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT</b>	<b>245 067,00 €</b>	<b>69 343,79 €</b>	<b>28%</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 201 485,00 €</b>	<b>1 977 226,38 €</b>	<b>90%</b>

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2025 Cumul	REALISATION 2025	%
	013 Atténuation de charges	40 000,00 €	37 887,79 €	95%
	70 Produits des services	181 000,00 €	226 144,16 €	125%
	73 Impôts et taxes	48 000,00 €	93 315,38 €	194%
	731 Fiscalité locales	1 337 000,00 €	1 355 772,82 €	101%
	74 Dotations, Subventions et participation	341 290,00 €	309 875,87 €	91%
	75 Autres produits de gestion courante	58 200,00 €	83 026,61 €	143%
	76 Produits financiers			
	77 Produits exceptionnels	- €	6 131,16 €	
	78 Reprise sur provision			
	<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 005 490,00 €</b>	<b>2 112 153,79 €</b>	<b>105%</b>
	042 Opération d'ordre de transfert entre sections	95 995,00 €	69 343,79 €	72%
	<b>TOTAL RECETTES ORDRE FONCTIONNEMENT</b>	<b>95 995,00 €</b>	<b>69 343,79 €</b>	<b>72%</b>
	002 Solde d'exécution de la SF reporté (si +)	100 000,00 €	100 000,00 €	100%
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 201 485,00 €</b>	<b>2 281 497,58 €</b>	<b>104%</b>

Résultat de fonctionnement de l'exercice : +204 271,20 €

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : +100 000,00 €

**Résultat de fonctionnement cumulé : +304 271,20 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Chap / Op	Libellé	BP 2025 Cumul	REALISATION 2025	RAR 2025	%
	20 Immobilisations incorporelle	9 000,00 €	1 674,00 €		19%
	204 Subventions d'équipement versées	93 454,00 €	74 754,36 €		80%
	21 Immobilisations corporelles	142 716,77 €	95 519,60 €	37 227,08 €	93%
	202501 RENOVATION ENERGETIQUE GS	1 856 913,54 €	457 127,36 €	1 346 005,84 €	97%
	202502 NOUVEAU CIMETIERE	3 000,00 €	- €	2 160,00 €	72%
	202503 REHABILITATION IMMEUBL BECAT	3 000,00 €	- €	2 102,40 €	70%
	<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT</b>	<b>2 108 084,31 €</b>	<b>629 075,32 €</b>	<b>1 387 495,32 €</b>	<b>30%</b>
	16 Emprunts et dettes assimilées	90 100,00 €	90 051,51 €		100%
	<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>90 100,00 €</b>	<b>90 051,51 €</b>	<b>- €</b>	<b>100%</b>
	040 Opération d'ordre de transfert entre sections	95 995,00 €	69 343,79 €		72%
	041 Opérations patrimoniales	140 000,00 €	136 001,85 €		97%
	<b>TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT</b>	<b>235 995,00 €</b>	<b>205 345,64 €</b>	<b>- €</b>	<b>87%</b>
	001 Solde d'exécution de la SI reporté (si -)	139 440,43 €	139 440,43 €		100%
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 573 619,74 €</b>	<b>1 063 912,90 €</b>	<b>1 387 495,32 €</b>	<b>41%</b>

RECETTES					
Chap / Op	Libellé	BP 2025 Cumul	REALISATION 2025	RAR 2025	%
202501	RENOVATION ENERGETIQUE GS	1 194 973,00 €	36 440,00 €	1 180 343,00 €	102%
	TOTAL RECETTES EQUIPEMENT	1 194 973,00 €	36 440,00 €	1 180 343,00 €	102%
10	Dotations, fonds divers et réserves	298 927,54 €	14 000,03 €		5%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	198 155,20 €	198 155,20 €		100%
13	Subventions d'équipement reçues	95 718,00 €	25 875,18 €	69 818,00 €	100%
16	Emprunts et dettes assimilées	400 779,00 €	480 000,00 €		120%
	TOTAL RECETTES FINANCIERES	993 579,74 €	718 030,41 €	69 818,00 €	79%
021	Virement de la section de fonctionnement	159 072,00 €			0%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	85 995,00 €	69 343,79 €		81%
041	Opérations patrimoniales	140 000,00 €	136 001,85 €		97%
	TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT	385 067,00 €	205 345,64 €		53%
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 573 619,74 €</b>	<b>959 816,05 €</b>	<b>1 250 161,00 €</b>	<b>86%</b>

Résultat d'exécution 2025 : +35 343,58 €

Résultat d'investissement reporté : -139 440,43 €

**Solde d'exécution d'investissement : -104 096,85 €**

Solde des Restes à Réaliser : -137 334,32 €

**Besoin de financement de la section d'investissement : -241 431,17 €**

## AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

La procédure d'affectation du résultat est définie par le Code Général des Collectivités Territoriales (article R 2311-11) :

« Le résultat cumulé (de la section de fonctionnement) est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent :

- En priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent (affectation au compte 1068 en recette d'investissement) ;
- Pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves. »

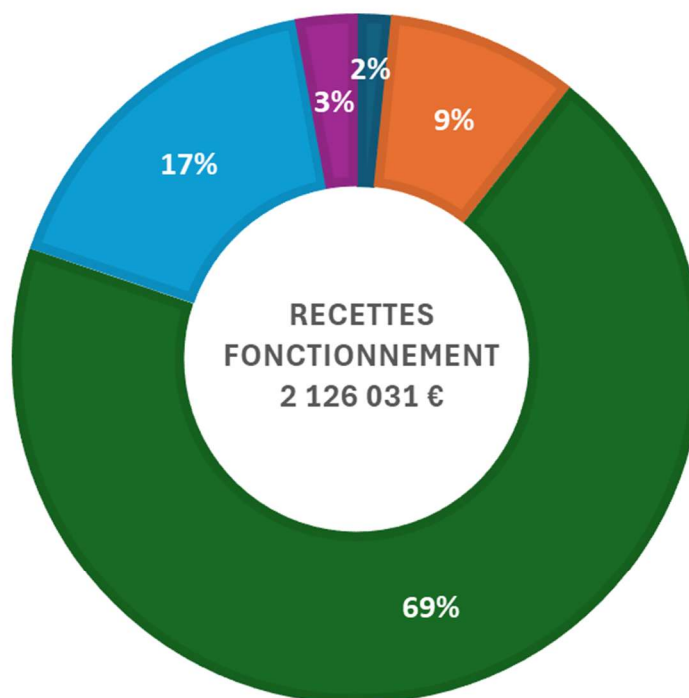
Concernant l'affectation du résultat 2025, il a été établi que le Résultat de fonctionnement cumulé 2025 serait réparti ainsi :

- Affectation en réserve (compte 1068) / Recette Investissement : 241 431,17 €
- Report en fonctionnement (compte 002) / Dépense Investissement : 62 840,03 €

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les prévisions budgétaires peuvent être *réelles* (c'est-à-dire donnant lieu à un encaissement en recette ou un décaissement en dépense) ou *d'ordre* (opération de virement en transfert comptable).

### I. Recettes réelles de fonctionnement

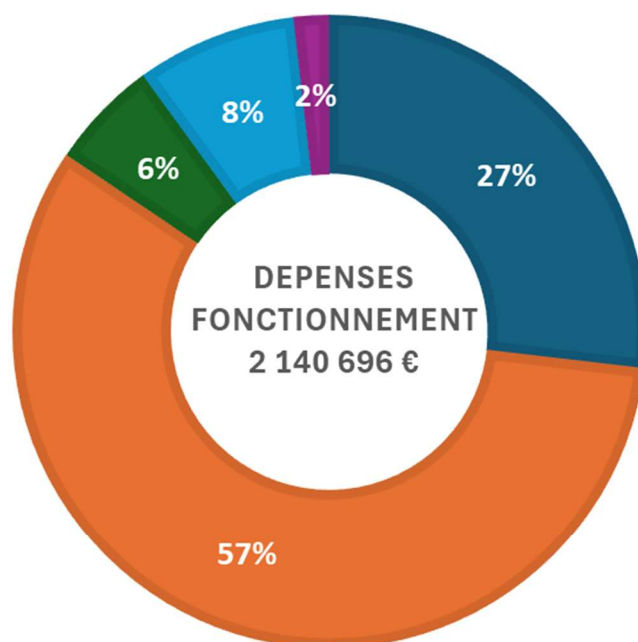


■ Atténuation de charges : 34 400 €	■ Produits des services 191 100 €
■ Impôts et taxes et Fiscalité locale : 1 479 095 €	■ Dotations, Subventions et participation : 360 336 €
■ Autres produits de gestion courante et Spécifique : 61 100 €	

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **2 126 031 €** en 2026 et sont regroupées sous les chapitres suivants :

- **Atténuation de charges** (Chapitre 013) : concerne les remboursements de salaires de personnels en arrêt ou autres charges par divers organismes
- **Produits des Services** (Chapitre 70) : regroupent les sommes encaissées au titre des prestations de services facturés par la collectivité aux usagers (redevance des cantines, concessions, ...)
- **Impôts et Taxes** (Chapitre 73+731) : impôts locaux directement perçus par la commune (taxe foncière par exemple) et reversements opérés par l'intercommunalité dont elle fait partie.
- **Dotations et Participations** (Chapitre 74) : il s'agit des dotations et compensations versées par l'Etat (DGF par exemple) et les participations éventuelles versées par d'autres organismes.
- **Autres produits de gestion courante et Spécifique** (Chapitre 75+77) : représentent les loyers perçus par la collectivité ainsi que les recettes exceptionnelles.

## II. Dépenses réelles de fonctionnement



■ Charges à caractère général : 574 771 €

■ Atténuation de produits : 120 010 €

■ Charges financières : 37 900 €

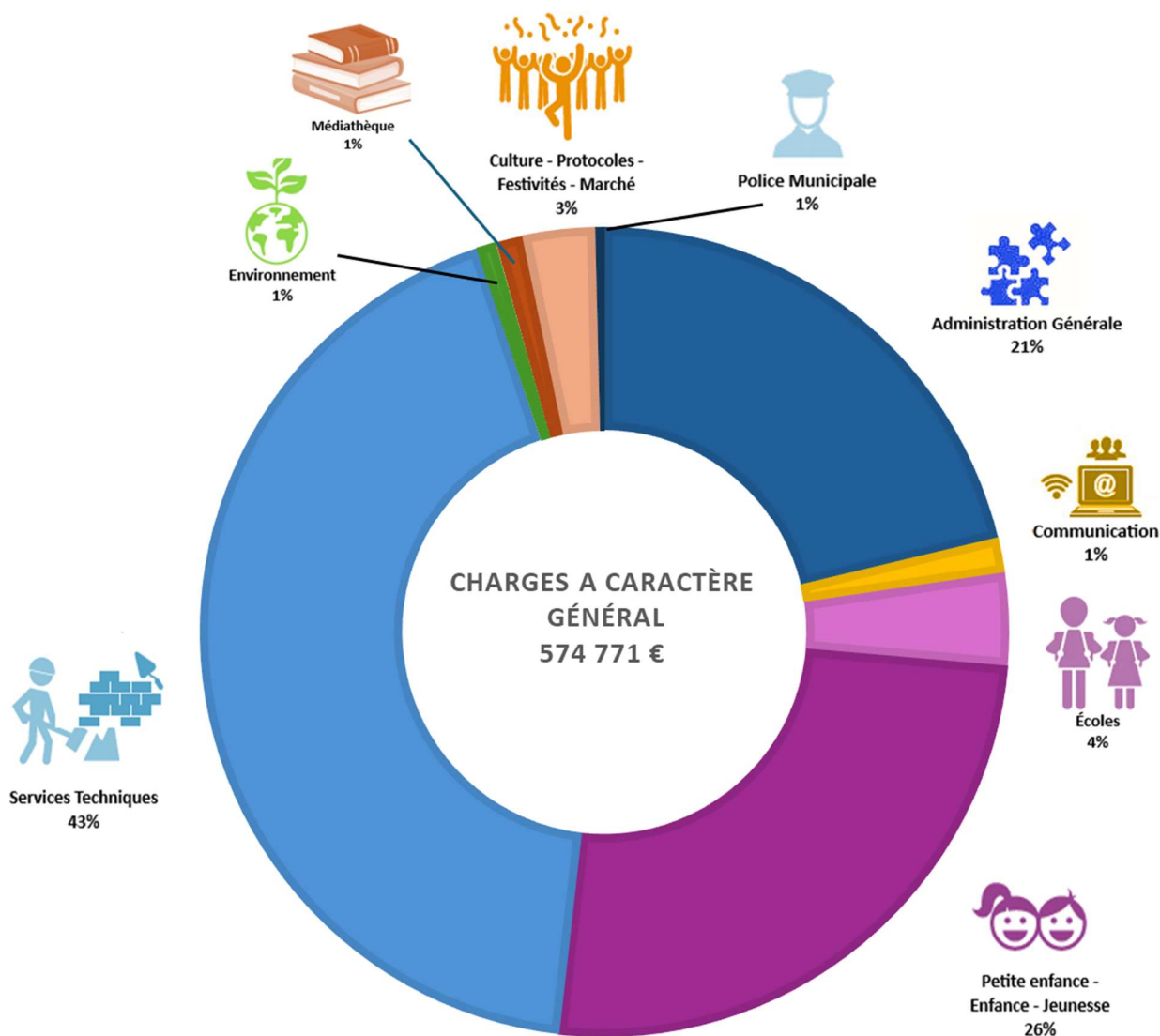
■ Charges de personnel : 1 232 240 €

■ Autres charges de gestion courante : 175 155 €

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **2 140 696 €** en 2026 et sont regroupées sous les chapitres suivants :

- **Charges à caractère général** (Chapitre 011) : il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : contrats d'entretien, de maintenance, prestations de services, dépenses d'énergie et fluides, fournitures par les services techniques, fournitures administratives.
- **Charges de Personnel** (Chapitre 012) : il s'agit de la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, des charges sociales et assurances associées.
- **Atténuation de produits** (Chapitre 014) : correspond à des reversements ou des prélèvements obligatoires (pénalités éventuelles au titre de la loi SRU, contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC)
- **Autres charges de gestion courantes** (Chapitre 65) : ce poste regroupe les indemnités de élus ainsi que les subventions attribuées aux associations et au CCAS.
- **Charges financières** (Chapitre 66) : il s'agit des intérêts liés aux emprunts contractés par la collectivité.

## Répartition des charges à caractère général par service :



## Répartition des subventions (Chapitre 65 : 60 480 €)



### III. Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles prévisionnelles d'investissement s'établissent à **1 874 987 €** en 2026 et sont répartis de la manière suivante :

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE / OPERATION	RESTES A REALISER	PROPOSITION	
202501 - RENOVARTION ENERGETIQUE GROUPE SCOLAIRE	1 180 343,00 €	50 000,00 €	
13 - Subventions d'équipement reçues	69 818,00 €	6 700,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		7 310,00 €	
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		241 431,17 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées		303 085,00 €	
024 - Produit des cessions d'immo		16 300,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 250 161,00 €</b>	<b>624 826,17 €</b>	<b>1 874 987,17 €</b>

Les recettes d'investissement concernent principalement les subventions d'investissement (Chapitre 13) reçues de la part de tiers publics tels que l'État, la Région, le Département ou tout autre collectivité ou organisme public, ainsi que les recettes d'emprunt (Chapitre 16); les collectivités pouvant avoir recours à l'emprunt pour financer leurs investissements, par nature durables (ce qui n'est pas possible pour le fonctionnement).

Les recettes financières concernent principalement les dotations (Chapitre 10) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : part provenant de l'excédent de la section de fonctionnement devant en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (corrigé des RAR) apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

### IV. Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles prévisionnelles d'investissement s'établissent à **1 819 065 €** en 2026 et sont répartis de la manière suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE / OPERATION	RESTES A REALISER	PROPOSITION	
20 - Immobilisations incorporelle		8 400,00 €	
204 - Subventions d'équipement versées		93 500,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	37 227,08 €	148 620,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées		96 700,00 €	
202501 - RENOVARTION ENERGETIQUE GROUPE SCOLAIRE	1 346 005,84 €	80 800,00 €	
202502 - NOUVEAU CIMETIERE	2 160,00 €	- €	
202503 - REHABILITATION IMMEUBLE BECAT	2 102,40 €	3 550,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 387 495,32 €</b>	<b>431 570,00 €</b>	<b>1 819 065,32 €</b>

Les dépenses d'équipement se répartissent au sein de la classe 2 en immobilisations incorporelles (Chapitre 20), corporelles (Chapitre 21). Il s'agit d'opérations de construction ou d'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructure, d'achats de matériels durables ou plus rarement d'acquisition de titres de participation.

Elles peuvent également concerner des subventions d'équipement versées à des tiers en participation au financement de leurs investissements, notamment les Attributions de compensations versées à la Métropole de Montpellier.

Les dépenses financières concernent principalement le remboursement du capital des emprunts (Chapitre 16) : la part du capital remboursé constitue une dépense d'investissement, les intérêts étant comptabilisés dans la section de fonctionnement (Chapitre 66).

L'essentiel des dépenses d'investissement pour 2026 concernent les prévisions pour poursuivre des travaux concernant la Rénovation Énergétique du Groupe Scolaire (Opération 202501).

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2026

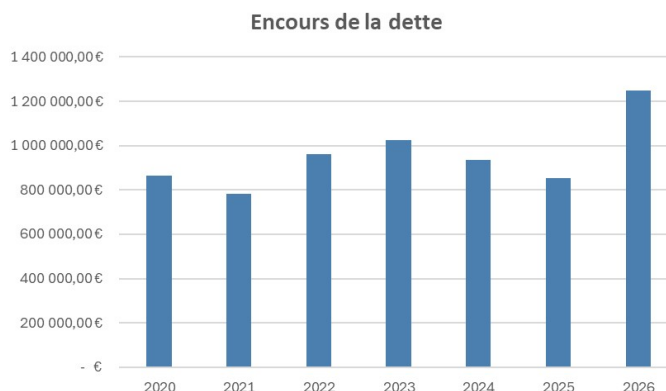
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> <b>2 276 971 €</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> <b>2 276 971 €</b>
CHARGES A CARACTERE GENERAL 574 771 € CHARGES DE PERSONNEL 1 232 240 € ATTENUATION DE PRODUITS 120 010 € AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES 175 155 € CHARGES FINANCIERES 37 900 € AUTRES CHARGES FINANCIERES 620 €	ATTENUATIONS DE CHARGES 34 400 € PRODUITS DES SERVICES 191 100 € IMPOTS ET TAXES 68 300 € FISCALITE LOCALE 1 410 795 € DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION 360 336 € AUTRES PRODUITS DE GESTION 61 100 €
OPERATIONS D'ORDRE 88 100 €	OPERATIONS D'ORDRE 88 100 €
<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>48 175 €</b>	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ</b> <b>62 840 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> <b>2 011 262 €</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> <b>2 011 262 €</b>
DEPENSES D'EQUIPEMENT 334 870 €	EMPRUNT D'EQUILIBRE 303 085 €
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE 96 700 €	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES 7 310 € SUBVENTION D'EQUIPEMENT 56 700 € PRODUIT DE CESSION D'IMMO 16 300 €
OPERATIONS D'ORDRE 88 100 €	<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ</b> <b>241 431 €</b>
RESTES A REALISER 1 387 495 €	OPERATIONS D'ORDRE 88 100 €
<b>SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT</b> <b>104 096 €</b>	<b>RESTES A REALISER</b> <b>1 250 161 €</b>
	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> <b>48 175 €</b>

## DONNÉES FINANCIÈRES

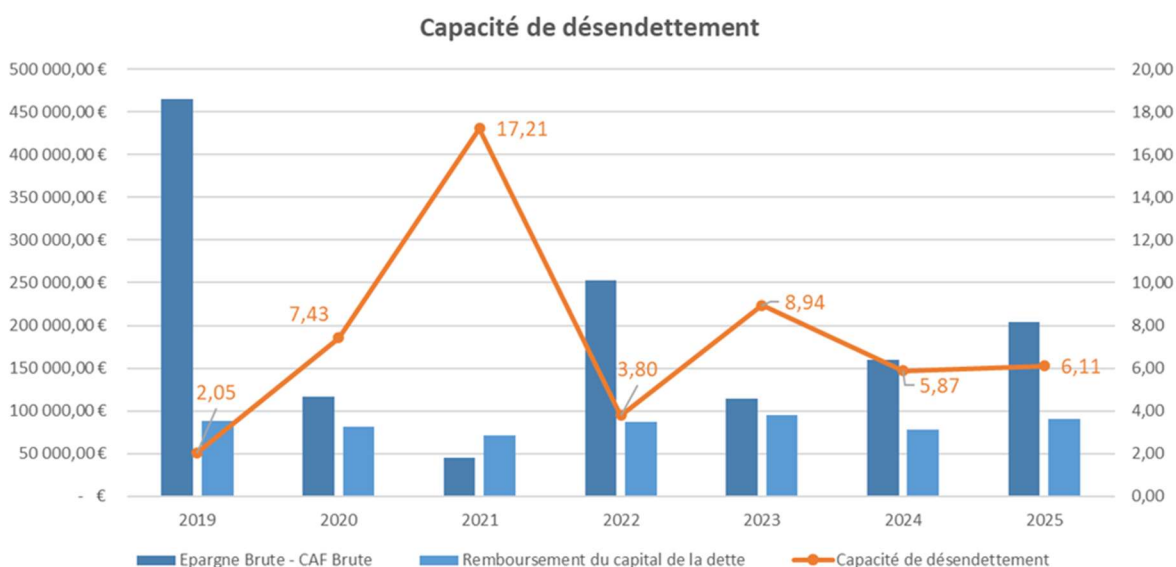
### I. La dette de la commune

L'encours total de la dette au 01/01/2026 s'établit à 1 248 829,71 €. Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés.

Pour 2026, le remboursement du capital s'élève à 96 700 €.



Le montant de l'endettement par habitant s'élève pour 2025 à 592,42€.



La **capacité de désendettement** permet de mesurer le nombre d'années théoriques nécessaires pour éteindre la dette bancaire, à épargne brute constante : c'est donc un outil de mesure de solvabilité financière pour les collectivités (plus la capacité de désendettement est faible plus la collectivité est solvable).

Avec une capacité de désendettement établie en 2025 à **6,11 ans**, la commune se trouve loin du seuil d'alerte de 12 années.

### II. Soldes intermédiaires de gestion

L'**épargne de gestion** correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement courantes de l'année. Elle constitue l'épargne dégagée par le fonctionnement courant de la collectivité, avant prise en compte des mouvements financiers et des mouvements exceptionnels.

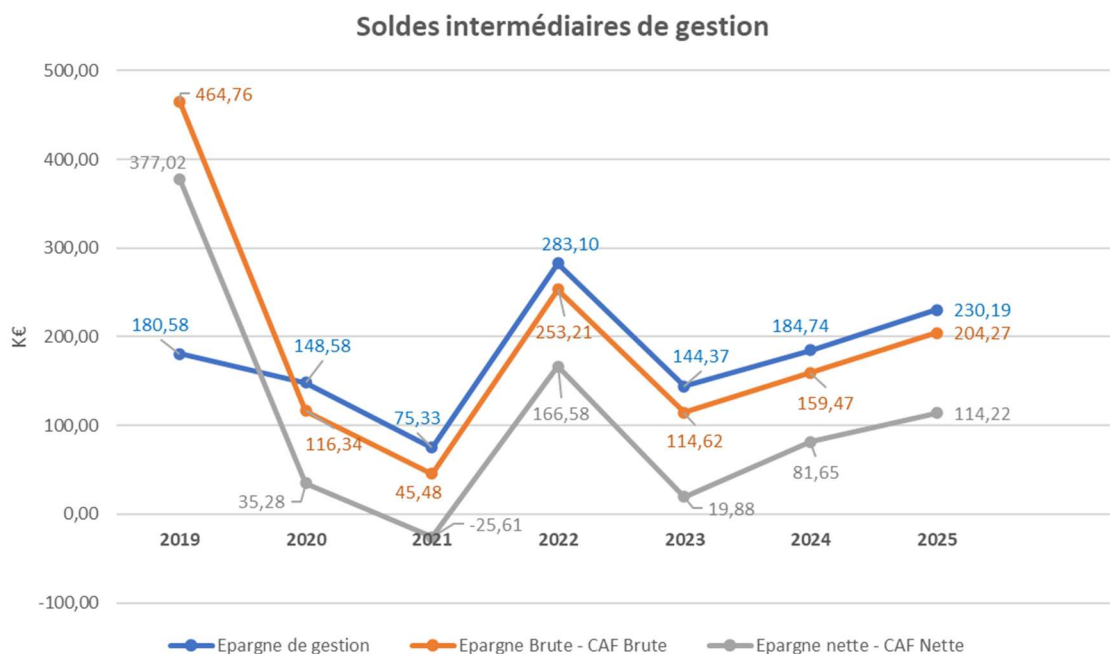
L'**épargne brute** correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'année. Elle constitue l'épargne dégagée par le fonctionnement de la collectivité. Cette épargne finance prioritairement le remboursement du capital de la dette

et, le cas échéant, les investissements de la collectivité.

*Formule de calcul : Recettes Réelles de fonctionnement – Dépenses Réelles de fonctionnement*

**L'épargne nette** correspond à la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette de l'année. Elle constitue l'épargne disponible pour financer les investissements de la collectivité.

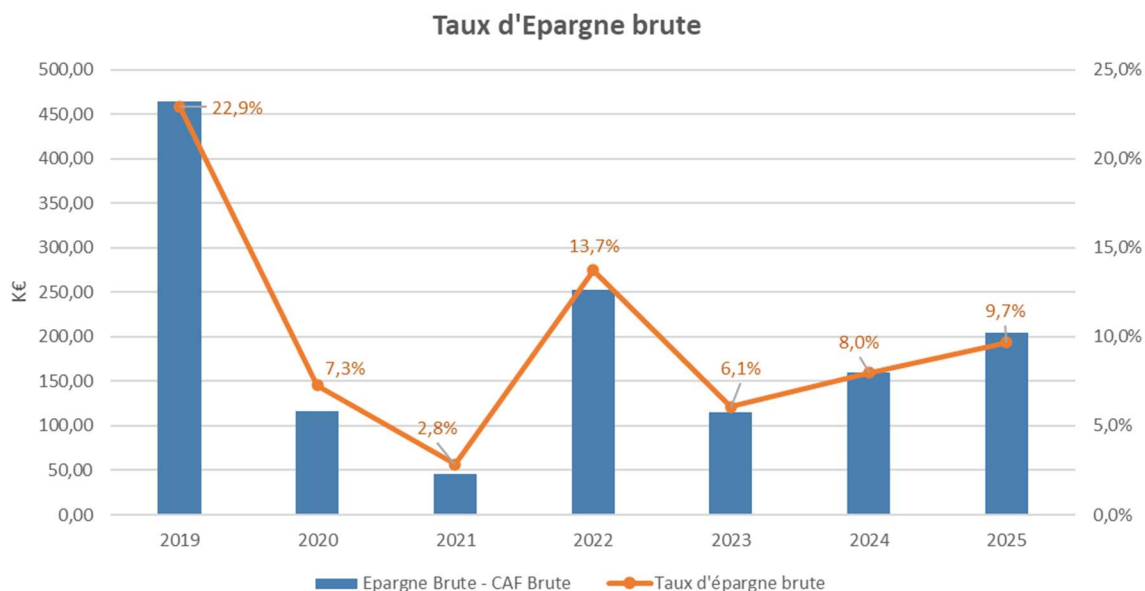
*Formule de calcul : Recettes de fonctionnement - Dépenses de fonctionnement - Remboursements d'emprunts*



**Le taux d'épargne brute** est déterminé par le rapport entre l'**épargne brute** (l'excédent de la section de fonctionnement, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) d'une collectivité et ses recettes réelles de fonctionnement. Ce taux d'épargne brute permet d'analyser la santé financière d'une Collectivité locale. Il est d'usage d'associer au taux d'épargne brute deux seuils, un premier à 10% et le second à 7%.

Le premier seuil correspond à un premier avertissement, une commune qui passe sous les 10% n'est pas à l'abri d'une chute sensible voire une perte totale d'épargne. On le considère comme un seuil d'alerte.

En deçà du second seuil, on considère que la situation de la collectivité se complexifie. On peut y voir des premiers signes avant-coureurs d'une situation financière dégradée. La collectivité peut avoir beaucoup de difficultés à dégager des marges de manœuvre.



Il est donc primordial pour la commune de poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'optimisation des recettes, afin de poursuivre la croissance du taux d'épargne brute.

### III. Fiscalité

À noter qu'en 2026 la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base de calcul pour la taxe foncière et impactant plusieurs impôts locaux sera de 0.8%. Cette revalorisation est indépendante des taux d'imposition votés par les collectivités.

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux votés 2026	Produits attendus 2026
Taxe foncière bâtie (TFB)	<b>2 555 000</b>	<b>46,32%</b>	<b>1 183 476 €</b>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	<b>27 300</b>	<b>72,86%</b>	<b>19 891 €</b>
Taxe d'habitation (TH)	<b>126 400</b>	<b>17,36%</b>	<b>21 943 €</b>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>
<b>Total</b>			<b>1 225 310 €</b>

Taxe sur les pylônes : 33 220 €

Allocations compensatrices : 54 136 €

Effet du coefficient correcteur : 132 265 €

**Total des recettes fiscales notifiées dans l'État fiscal 1259 : 1 357 575 €**

## SYNTHÈSE DU BUDGET 2026

Libellé		Dépenses	Recettes
<b>Vote</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 276 971,03 €	2 214 131,00 €
<b>Reports</b>	002 Résultat de la section de fonctionnement reporté	- €	62 840,03 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>2 276 971,03 €</b>	<b>2 276 971,03 €</b>
<b>Vote</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	519 670,00 €	761 101,17 €
<b>Reports</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	1 387 495,32 €	1 250 161,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	104 096,85 €	- €
<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>2 011 262,17 €</b>	<b>2 011 262,17 €</b>
<b>Total du Budget</b>		<b>4 288 233,20 €</b>	<b>4 288 233,20 €</b>

